

Article 1 - Objet et champ d'application

- 1.1. Les présentes conditions générales de vente constituent le socle unique de la négociation commerciale entre notre société et ses clients, conformément aux dispositions de l'article L 441-6 du Code de commerce. Elles sont applicables à tous les contrats, livraisons et autres prestations et offres de notre société.
- 1.2. La passation d'une commande auprès de notre société entraîne l'acceptation sans réserve du client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente.
- 1.3. Nos conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du client, et notamment sur ses conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et écrit conclu entre les parties et précédée d'une négociation équilibrée.
- 1.4. Des dérogations aux présentes conditions générales de vente ne sont valables qu'avec la confirmation écrite de notre société. La renonciation à l'exigence de cette forme écrite nécessite également la forme écrite.
- 1.5. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices, n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

Article 2 – Devis – Commandes et conclusion de la vente

- 2.1. Tout devis préalablement établi sera valable pour une durée de 180 jours.
- 2.2. La commande qui nous est transmise est irrévocable pour le client, sauf acceptation écrite de notre part des modifications ultérieures apportées par le client à la commande. Dans cette hypothèse, notre société se réserve le droit de facturer au client les frais déjà engagés par elle pour traiter la commande initiale. En outre, notre société ne sera pas tenue des délais initialement convenus.
- 2.3. La commande n'est définitive qu'à compter de l'acceptation expresse et écrite de la commande par notre société. Aussi la vente sera conclue lors de l'acceptation par notre société de la commande émanant du client.

Article 3 - Propriété intellectuelle

- 3.1. Notre société conserve l'ensemble des droits de propriété industrielle et intellectuelle afférents aux produits, photos et documents techniques mis à la disposition ou remis à nos clients qui doivent lui être rendus à sa demande. Nos clients s'engagent à ne faire aucun usage de ces documents, susceptible de porter atteinte à nos droits de propriété industrielle ou intellectuelle et s'engagent à ne les divulguer à un tiers qu'avec notre accord exprès et écrit.
- 3.2. Si des livraisons ont lieu conformément aux plans, échantillons ou autres indications du client et que des brevets, échantillons, marques ou autres droits de tiers sont lésés, le client se doit de décharger notre société de toutes prétentions des personnes lésées.

Article 4 – Conditions de livraison et retard de livraison

- 4.1. Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre informatif et indicatif ; ceux-ci dépendent notamment de la disponibilité des produits chez nos fournisseurs, des transporteurs, ainsi que de l'ordre d'arrivée des commandes.
- 4.2. Les délais de livraison courent à compter du jour de l'acceptation de la commande par notre société.
- 4.3. La livraison est effectuée soit par la remise directe du produit au client, soit par simple avis de mise à disposition, soit par délivrance des produits à un expéditeur ou à un transporteur dans les entrepôts indiqués dans la commande.
- 4.4. Les retards de livraison ne peuvent donner lieu à aucune pénalité ou indemnité, ni motiver l'annulation de la commande.

Article 5 – Transfert des risques

- 5.1. Le transfert des risques sur les produits vendus s'effectue à la livraison telle que définie au point 4.3. ci-dessus.
Il en résulte que les produits voyagent aux risques et aux périls du client, auquel il appartient, en cas d'avarie, de perte ou de manquant, d'effectuer toutes les réserves ou d'exercer tout recours auprès des transporteurs responsables, conformément à l'article L133-3 du Code de commerce. Tout produit n'ayant pas fait l'objet de réserves par lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours de sa réception auprès du transporteur et dont copie sera adressée simultanément à notre société, sera considéré comme accepté par le client.
- 5.2. La responsabilité de notre société ne peut en aucun cas être mise en cause pour faits de destruction, avaries, perte ou vol, en cours de stockage ou de transport, même si elle a choisi le transporteur. Néanmoins, si le client le souhaite, notre société peut faire assurer les produits contre les risques de stockage et de transport. Les frais d'assurance seront à la charge du client.
- 5.3. Sans préjudice des stipulations à prendre par le client vis-à-vis du transporteur, en cas de vices apparents ou manquants, toute réserve ou toute réclamation, quelle que soit la nature, portant sur les produits livrés doit être formulée avec tous les justificatifs y afférents auprès de notre société par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception dans les 3 jours de la réception des produits.
Aucune réclamation ne pourra être valablement acceptée en cas de non-respect de ces formalités et délais par le client. A défaut, la livraison sera considérée conforme à la commande, en quantité et en qualité.
- 5.4. En l'absence de vice apparent ou manquant, aucun retour de produits ne pourra être effectué par le client sans notre accord préalable exprès, écrit. En tout état de cause, les frais de contrôle et de remises en l'état nécessités par le retour des produits, ainsi que les frais de transport de retour seront à la charge du client.
- 5.5. Les frais de retour ne seront à notre charge que dans le cas où un vice apparent ou des manquants, sont effectivement constatés. Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés.
- 5.6. Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par notre société, le client ne pourra demander que le remplacement des articles non conformes et / ou le complément à apporter pour combler les manquants, sans prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la vente.
- 5.7. La réclamation effectuée par le client dans les conditions et selon les modalités décrites par le présent article ne suspend pas le paiement par le client des produits concernés.
- 5.8. Les produits faisant l'objet d'une commande spéciale ne pourront être repris.

Article 6 – Prix – Modalités de paiement

- 6.1. Nos prix sont fixés par le tarif en vigueur au jour de la passation de la commande. Les commandes de produits spécifiques de nos clients, auxquelles le tarif ne peut s'appliquer, feront l'objet d'un devis préalablement accepté par ceux-ci.
- 6.2. Nos prix s'entendent toujours H.T., hors emballage, hors transport.
- 6.3. Nos factures sont payables par effets de commerce, par chèque et par virement. Nous nous réservons néanmoins la faculté de refuser le paiement par chèque.
Nos factures sont payables dans les 30 jours à compter de la date de facture. En cas de règlement par le client des produits commandés dans les 8 jours à compter de la date de facture, il bénéficiera d'un escompte de 2 %. Néanmoins, l'escompte ne pourra être pratiqué qu'à la condition que l'ensemble des créances échues soit réglé.
- 6.4. Toute somme non payée à l'échéance donnera lieu au paiement par le client de plein droit à compter du jour suivant la date d'échéance figurant sur la facture, de pénalités fixées à trois fois le taux d'intérêt légal. Ces pénalités sont exigibles sans qu'un rappel ne soit nécessaire.

En outre, notre société se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution.

- 6.5. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le client en cas de retard de paiement. Notre société se réserve le droit de demander à son client une indemnisation complémentaire si les frais de recouvrement effectivement engagés dépassaient ce montant, sur présentation des justificatifs.
- 6.6. En cas de non-paiement intégral d'une facture après échéance, notre société se réserve en outre la faculté de refuser toute nouvelle commande, de suspendre toute livraison en cours et / ou à venir ou encore de résilier la commande sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit. Notre société pourra également demander un paiement d'avance pour toutes les commandes ultérieures.
- 6.7. Le défaut de paiement peut également entraîner la restitution des marchandises, conformément à l'article 7.1. ci-dessous.
- 6.8. Tous frais et dépenses liés à la mise en recouvrement de nos créances sont à la charge du client.
- 6.9. Les paiements du client sont d'abord imputés aux frais de mise en demeure, aux taux d'intérêt, à l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement et ensuite à la dette la plus ancienne.

Article 7 – Réserve de propriété

- 7.1. Notre société se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires par le client, y compris en cas de redressement judiciaire, liquidation judiciaire du client ou de toute autre procédure équivalente. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la restitution des biens.
- 7.2. Ces stipulations ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

Article 8 - Garantie des produits

Nos produits sont conformes à la réglementation en vigueur relative aux équipements sous pression

8.1. Garantie des vices apparents

- 8.1.1. Les produits doivent être vérifiés par le client à leur livraison, et toute réclamation, réserve et contestation relative aux vices apparents doit être effectuée conformément aux dispositions de l'article 5 ci-dessus.

8.2. Garantie des vices cachés

- 8.2.1. Nos produits sont garantis contre tout vice caché provenant d'un défaut de matière, de fabrication ou de conception affectant les produits livrés et les rendant impropres à leur utilisation, pendant une durée d'un an à compter de la livraison.
La présentation de la facture acquittée sera rigoureusement exigée préalablement à toute mise en œuvre de notre garantie.
Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Aucun retour de produits ne pourra être effectué par le client sans notre accord préalable exprès, écrit. Les frais de retour ne seront à notre charge que dans le cas où un vice caché est effectivement constaté par notre société.
Seul le transporteur choisi par notre société est habilité à effectuer le retour des produits concernés. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à notre société sera le remplacement gratuit ou la réparation des produits ou de l'élément reconnu défectueux par notre société, sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné, auquel cas nous rembourserons le prix du bien reconnu défectueux selon les modalités à définir d'un commun accord entre les parties. Le client ne pourra prétendre à l'obtention de dommages et intérêts.

- 8.2.2. Les stipulations de l'article 8.2.1. ne s'appliquent pas en cas de vices apparents, de force majeure, de défauts et de détériorations provoquées par l'usure normale, par un accident extérieur causal notamment par le client (montage erroné, entretien défectueux, négligence, utilisation anormale...), par l'intervention d'un tiers, ou encore par une modification du produit non prévue, ni spécifiée par notre société.

- 8.2.3. En cas de réclamation injustifiée, les frais résultant de la vérification, par notre société, de la mise en œuvre de sa garantie des vices cachés seront à la charge du client.

8.3. Garantie du fait des produits défectueux

La responsabilité du fait des produits défectueux de notre société est exclue pour les dommages éventuellement causés par nos produits à des biens à usage principalement professionnel.

Article 9 – Reprise de produits

Notre société accepte de reprendre au client les produits livrés conformément à sa commande et ne relevant d'aucune des garanties visées à l'article 8 ci-dessus (par exemple, en cas de commande d'une quantité trop importante de certains produits).

Les produits ayant fait l'objet d'une commande spéciale ne pourront cependant pas être repris.

Le cas échéant, la reprise de produits par notre société sera effectuée dans les conditions suivantes :

- la reprise devra intervenir dans un délai maximum de 3 mois après la livraison des marchandises concernées ;
- les produits devront être rendus dans un parfait état de revente dans leur emballage d'origine, avec une copie du bon de livraison ;
- la reprise des produits vendus par notre société nécessite que les produits soient recalculés avec une déduction de 40% du prix d'achat, lequel ne peut en aucun cas être inférieur à 300 € ;
- les produits seront retournés par le client à notre société franco de port.

Article 10 – Limitation de responsabilité

- 10.1. La responsabilité totale et cumulée de notre société quelle qu'en soit la cause est, sous réserve des dispositions légales impératives, limitée au montant payé par le client au titre de la commande concernée.
- 10.2. La responsabilité de notre société est, sous réserve des dispositions légales impératives, exclue en cas de dommage indirect et / ou immatériel ou moral, tel que, mais non limité à, perte de revenu, perte de gain, perte d'exploitation, coût financier, perte de commande, trouble commercial quelconque, etc ... le client renonçant tant en son nom qu'au nom de ses assureurs à tout recours contre notre société et ses assureurs.

Article 11 – Force majeure

- 11.1. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de notre société.
- 11.2. Est considéré comme cas de force majeure tout événement indépendant de la volonté de notre société et faisant obstacle à son fonctionnement normal. Constituent notamment des cas de force majeure les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de la société ou celle de l'un de ses fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières, des matériels ou des produits par nos fournisseurs.
- 11.3. Dans de telles circonstances, notre société préviendra par écrit dans les meilleurs délais le client de la survenance des événements. Le contrat liant notre société et le client, est suspendu de plein droit, sans indemnité, à compter de la date de survenance de l'événement. Si l'événement venait à durer plus de 30 jours, à compter de la date de survenance de celui-ci, le contrat conclu par notre société et le client pourra être résilié par la partie la plus diligente sans qu'aucune des parties puissent prétendre à l'octroi de dommages et intérêts.

Article 12 – Protection des données personnelles à caractère personnel

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 (dite « loi Informatique et Libertés ») et au Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD »), des données à caractère personnel concernant les clients et partenaires de notre société font l'objet d'un traitement informatique par notre société agissant en qualité de responsable de traitement pour notamment effectuer des opérations relatives à la gestion des relations commerciales dans le cadre de la fourniture de tous produits, services.

Les types de données concernées, les destinataires de ces données sont mentionnés dans notre déclaration de confidentialité. Ces données sont susceptibles d'être transférées dans des pays non-membres de l'Espace Économique Européen.

Pour plus d'information nous vous invitons à consulter notre déclaration de confidentialité à l'adresse suivante : <https://www.ari-armaturen.com/fr/footer/declaration-de-confidentialite/>

Toute personne dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de ses données personnelles ou une limitation de leur traitement, du droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes et du droit de retirer son consentement à tout moment. Enfin, chacun dispose du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle et de définir des directives relatives au sort de ses données personnelles.

Ces droits peuvent être exercés par courriel à l'adresse dédiée : datenschutz.DE-SHS@ari-armaturen.com

Article 13 – Dispositions finales

13.1. TOUT DIFFEREND AU SUJET DE L'APPLICATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE LEUR INTERPRETATION, DE LEUR EXECUTION ET DES CONTRATS CONCLUS PAR NOTRE SOCIETE, OU AU PAIEMENT DU PRIX, SERA PORTE DEVANT LE TRIBUNAL COMPETENT DANS LE RESSORT DUQUEL EST SITUE LE SIEGE DE NOTRE SOCIETE.

13.2. Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent, qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles, sera régie par la loi française.

13.3. Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

13.4 Si l'une des stipulations des présentes conditions générales de vente devait s'avérer nulle, ceci ne porterait aucunement atteinte à la validité des autres stipulations des conditions générales de vente, la stipulation litigieuse pouvant être remplacée par une stipulation de nature et d'effet équivalents.

13.5 Pour les besoins des présentes, les parties font élection de domicile à leur siège social respectif.

Nom du client :

Date :

Signature précédée de la mention « bon pour acceptation des conditions générales de vente de la société ARI-Armaturen France » :